



Mairie
de
VILLEBOIS 01150

COMPTE RENDU SOMMAIRE
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 10 MARS 2020

L'an deux mille vingt, le dix mars, le Conseil Municipal de la Commune de VILLEBOIS s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présence de Monsieur Marc LONGATTE, Maire.

Présents: Marc LONGATTE Maire, Bernard GUYOT, Ghislaine CROST, Jean-Luc LAMBERT Adjoints, Franck BALMON, Thierry ROUX, Odile DAVID, Catherine THOLLON, Yves MERMIN, Dominique BERGER, Isabelle FRADIN DE BELLABRE.

Absents (excusés) : Cyril CAVET, Carine DUCHANAUD, Cécile VIGIER.

Secrétaire de séance : Yves MERMIN, assisté de Gisèle BAUDIN (secrétaire de mairie).

Date de convocation : 27 février 2020.

Monsieur Marc LONGATTE, Maire a procédé à l'appel des membres du Conseil Municipal. Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

1 – APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 11 MARS 2019 :

Après lecture, celui-ci est adopté à l'unanimité.

2 – BILAN DES DEUX DERNIERS MANDATS :

Le temps est venu de vous rendre compte ce que prévoit la loi au deuxième alinéa de l'article L52-1 du code électoral, après 12 ans à la tête de notre commune de VILLEBOIS, j'évoque en premier l'équipe car, sans elle, un maire ne peut rien, tout comme le capitaine d'une équipe sportive : si je peux aujourd'hui faire état d'un bilan, que je vais m'efforcer de détailler, c'est parce que j'ai pu compter pendant toutes les années où nous avons travaillé ensemble, à votre service, sur l'aide des adjoints, des conseillers municipaux et l'ensemble du personnel communal, avec ses compétences particulières, sa disponibilité et son dynamisme propres. Que chacune et chacun soit ici remercié.

Notre commune, grâce à sa situation privilégiée près d'Ambérieu, ville de 14 000 habitants, mais aussi à ses efforts pour conserver son caractère rural, avec son centre-bourg, son école, ses commerces, sa salle polyvalente autour de l'église et de la mairie, est très attractive pour celles et ceux qui souhaitent

vivre à proximité d'une ville tout en bénéficiant des avantages de la campagne : les jeunes couples, comme les seniors apprécient Villebois et, chaque année de nouvelles maisons sont construites, tandis que les habitations plus anciennes trouvent sans difficulté preneurs et «restaurateurs» de vieilles pierres. C'est ainsi que Villebois qui ne comptait que 900 habitants en 2008, lors du début de mon premier mandat a, aujourd'hui, largement dépassé les 1000 habitants. Cette bonne santé de notre commune se retrouve au niveau de l'école qui a maintenant depuis plusieurs années 5 classes et des effectifs qui oscillent entre 100 et 110 élèves avec des services périscolaires pour une commune de notre taille (accueil avant et après la classe : est-il besoin de dire que les élèves de notre école rurale obtiennent des résultats largement à la hauteur de ceux de leurs petits camarades de la ville, lorsqu'ils se retrouvent ensemble au collège ?

Ce développement aurait pu s'accompagner d'une augmentation de vos impôts : tel n'a pas été le cas, si l'on excepte les impôts que font payer la région, le département et la communauté de communes et la taxe d'enlèvement des ordures ménagères qui, elle non plus, n'est pas fixée par le conseil municipal. La raison en est bien simple : à la différence d'autres collectivités qui établissent leur budget en commençant par la colonne des dépenses et en ajustant, ensuite, le montant des recettes par augmentation des taux d'imposition, la commune de Villebois, depuis que j'en suis le maire, fait exactement l'inverse: la conséquence est que certaines dépenses, importantes, sont renvoyées à des jours meilleurs: cela a été le cas. Mais je crois qu'il vaut mieux différer un investissement que d'augmenter les impôts plus rapidement que ne progressent les revenus des habitants de la commune. Et puis notre «sagesse» a aussi d'autres avantages: celui d'être très vigilant sur l'augmentation des dépenses de fonctionnement (de personnel, notamment), ou de privilégier les investissements qui ne créent pas de charges futures de fonctionnement.

Le 15 mars prochain, lorsque vous serez appelés à choisir votre nouveau conseil municipal, 12 ans auront passé depuis ma première élection à la mairie. Tous les adjoints et plusieurs conseillers municipaux étaient déjà présents à mes côtés en 2008 lorsque je me suis présenté à vos suffrages pour la première fois. La sagesse veut que je m'arrête et que je passe le flambeau à d'autres. Je l'ai fait très volontiers, parmi les élus sortants ou les autres habitants de notre commune que je sais capables d'assumer les fonctions très prenantes mais ô combien passionnantes de maire.

BILAN 2008/2020

- 2009
- 1) réalisation city stade et jeu d'enfants
 - 2) numérotation des habitations
 - 3) réfection du court 1 de tennis
 - 4) agrandissement école
 - 5) achat véhicules incendie pour le CPINI

- 2010 1) installations colonnes à verres
 2) opération cœur de village rue de Vougy
 3) réfection toiture mairie
 4) travaux eaux pluviales route de Serrières
 5) fleurissement et aménagement rondpoint
- 2011 1) inauguration mairie et la poste
 2) opération cœur de village rue des écoles
 3) remplacement des fenêtres des classes de l'école
 4) inauguration de la Via-Rhône
 5) le clos du Rhéby 16 logements
- 2012 1) remplacement des fenêtres du couloir de l'école
 2) réfection des toilettes maternelles
 3) création toilettes au périscolaire, faux plafond et éclairage
 4) quartier de la gare installation coussins berlinois
 5) opération cœur de village rue du perron
 6) rénovation abri bus à bouis
 7) rénovation ancien secrétariat de la mairie en salle de conseil
 8) aménagement d'un espace cinéraire COLUMBARUM
 9) station d'épuration réfection digesteur
 10) patrimoine grange Mignaval
 11) réfection lavoir des sœurs
 12) installation terrasse bar du clos
 13) début révision du plu
 14) mise en place du service public d'assainissement non collectif
 15) classement des archives communales (1399 / 25 mètres linéaires) et l'état civil
- 2013 1) création boucle locale Via-Rhône centre village
 2) rénovation salle de classe et salle informatique
 3) achat tableaux interactifs dans deux classes
 4) début des travaux de la fibre
 5) protection de la ressource en eau clôture
- 2014 1) travaux réservoirs stérilisation, ultra violet, javellisation et filtres à Sable.
 2) réhabilitation salle polyvalente Joseph Dulaud
 3) achat tableaux interactifs dans deux classes
 4) installation de compteurs de sectorisation sur le réseau d'eau (2008 Consommation journalière 750M3/JOUR en 2020 moins de 300 M3.
- 2015 1) toilettes publiques CTE
 2) agrandissement local sapeurs pompiers
 3) travaux eau et assainissement secteur de bouis
 4) conseil des jeunes

3 – APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2019 (commune / eau assainissement) :

Adoptés à l'unanimité.

4 – APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2019 (commune / eau assainissement) :

Adoptés à l'unanimité.

5 – PROJET D'OBLIGATION REELLE ENVIRONNEMENTALE (ORE) avec le CEN :

Projet CEN : Ajouter 3 parcelles : AC 112, AC 113 et AB 409 (carrière de l'Orange) afin de protéger le site de l'Octave. Entretien du site par le CEN.

Entrée dans le comité de pilotage de la CNR à hauteur de 20%.

La 2^{ème} phase sera bientôt enclenchée. Reste à réaliser le belvédère et le fléchage.

Thierry ROUX précise que toutes les parcelles sont communales.

Que le projet ORE protège les servitudes.

Projet adopté à l'unanimité.

6 – CNR : PASSE A POISSONS :

Le conseil émet un avis favorable au dossier de demande d'autorisation d'exécution de travaux relatifs à la création d'une passe à poissons au barrage de Villebois déposé par la CNR.

7 – PHASE 2 INTERCONNECTION RESEAU d'EAU VILLEBOIS/SAULT :

C'est l'entreprise 01 POMPAGE qui a été retenue. Coût des travaux : 129.552,00€
Connexion à côté de la déchetterie afin d'alimenter le quartier de La Carriaz et vers les écoles.

Local avec compteur dans le virage vers le parking Albaracin. Début des travaux en 2020

Adopté à l'unanimité.

8 – RETROCESSION AIN HABITAT :

Ain Habitat rétrocède à la commune les parcelles situées au clos du Rhéby, pour l'euro symbolique. Ces parcelles sont identifiées sous les n° AH 240 pour une superficie de 1109m² et AH 241 pour une superficie de 2767 m².

Adopté à l'unanimité.

9 – FOUR PLACE DE LA VERCHERE :

Pour financer les travaux, il conviendra de solliciter la CCPA pour une subvention de 4000.00€ au titre de « subvention pour petit patrimoine ».

Réalisation en juin 2020 dans l'ancien garage de la Poste.

Adopté à l'unanimité.

10 – PERMIS DE CONSTRUIRE :

Un permis de construire a été refusé suite à avis défavorable du Préfet aux motifs suivants : en l'absence de Plan Local d'Urbanisme, les constructions ne peuvent être autorisées que dans les parties urbanisées de la Commune ». Le permis ayant été redéposé ainsi qu'un deuxième sur la parcelle attenante. Il en résulterait ainsi un ensemble de constructions.

Le Conseil autorise le Maire à accorder les permis de construire malgré l'avis défavorable du Préfet.

11 – DISSOLUTION DU CCAS :

Le conseil ne retient pas le projet de dissolution du CCAS.

12 – BAIL CHASSE – CONVENTION MAISON DE LA NATURE :

Le bail des terrains de la société de chasse d'une surface de 980 hectares pour une location de 350€ annuelle a été renouvelé pour une durée de 9 ans reconductible tacitement.

Vote : 1 abstention et 11 voix pour.

Convention de la maison de la nature : la convention s'achèvera le 31 août prochain.

Le Maire en profite pour rappeler que le prochain conseil devra revoir l'ensemble des conventions.

13 – CREANCES ETEINTES :

Sur proposition de M. le Maire le Conseil vote à l'unanimité l'extinction de créances irrécouvrables suite à une procédure de surendettement concernant un habitant ayant quitté la commune, pour un montant de 697 € au budget communal et 77,77 € au budget eau/assainissement.

14 – ADMISSION EN NON VALEURS :

Il est décidé l'admission en non valeurs d'une liste de créances transmise par la Trésorerie d'un montant de 114,71 € sur le budget de la commune, ne pouvant être mises en recouvrement pour diverses raisons.

14 – PRIME POUR DEPART A LA RETRAITE DU PERSONNEL COMMUNAL :

Aucune prime ou indemnité ne peut être attribuée aux personnels territoriaux en l'absence d'un texte l'instituant expressément. Le Maire ou le conseil municipal ne dispose d'aucun pouvoir lui permettant de créer une prime.

15 – INFOS DIVERSES :

Le Maire informe qu'il a fait une demande auprès de la Préfecture pour changer le lieu du bureau de vote des élections municipales du 15 mars 2020. Le service des élections de la Préfecture lui a répondu qu'il aurait fallu faire la demande en juin avant l'arrêté préfectoral fixant les lieux de bureau de vote pour l'année 2020.

M. le Maire nous informe qu'il prendra un arrêté municipal pour effectuer le changement de salle (de la petite salle vers la salle polyvalente) et ce en raison du Coronavirus.

VILLEBOIS, le 18 mars 2020



Le Maire,
Marc LONGATTE